



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

REUNION DU 26 MAI 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Serge ZUCHELLO et Paul MICHALLET.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°41R : Appel du F.C. CLERMONT METROPOLE en date du 19 mars 2020 contre les décisions de la Commission Régionale des Règlements prises lors de sa réunion du 09 mars 2020.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme les décisions prises par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 09 mars 2020.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. CLERMONT METROPOLE.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.